

Nicolas Sarkozy et l'immigration : ou le cercle infernal, inefficace, démagogique et injuste

« Dire que si on n'aime pas la France,
il vaut mieux la quitter n'a rien de choquant. »

Nicolas Sarkozy, Jeune Afrique, 5 novembre 2006

« La France, tu l'aimes ou tu la quittes »

Slogan du Front National

I) Le ministre a mis en musique certaines propositions fortes du Front National

En 5 ans, en matière d'immigration, Nicolas Sarkozy a pratiqué un activisme législatif qui l'a rapproché pas à pas des thèses du Front National. Nombre de décisions du ministre sortant font en effet écho au programme du Front National. En voici quelques exemples :

Le Front national l'a proposé	Nicolas Sarkozy l'a fait
« Expulser les condamnés étrangers l'expiration de leur peine »	Lors des événements de novembre 2005, le Ministre de l'Intérieur a demandé l'expulsion des jeunes soupçonnés d'avoir pris part aux violences dans les banlieues.
« Abroger le regroupement familial »	La Loi RESEDA votée en 2006, soumet le regroupement familial à la notion d'« intégration réussie » et instaure un délai probatoire de trois ans.
« Instaurer une période probatoire pour les mariages mixtes »	Un étranger ne peut désormais demander la nationalité française que quatre ans après son mariage avec une personne de nationalité française. Il faut désormais attendre trois ans de vie commune depuis le mariage pour solliciter une carte de résident, qui n'est plus délivrée de plein droit et qui tient compte de l'intégration des intéressés.

II) Les exemples d'une mauvaise gestion du ministre et de mauvaises propositions du candidat : expulsions, regroupement familial, immigration choisie

1. Nicolas Sarkozy avait promis un doublement des reconduites à la frontière. Cet objectif étant loin d'être atteint entre 2002 et 2005, le ministre a multiplié les consignes pour « expulser à tout prix » en 2006 :

Pour faire du chiffre, les préfetures ont multiplié en 2006 les expulsions de Roumains plus faciles à éloigner du fait de la coopération du gouvernement roumain ; mais depuis le 1^{er} janvier 2007, ils sont ressortissants de l'Union européenne.

La Cour des comptes juge sévèrement cette politique dans son rapport annuel 2006 remarquant que « le doublement des reconduites à la frontière a été obtenu au prix d'un



accroissement important des moyens mobilisés » et que son coût global est « encore loin d'être connu » alors que « le respect de l'exercice des droits des étrangers retenus reste incomplet ».

Rappelons qu'entre 2002 et 2005, le gouvernement sortant a délivré 16% de titres de séjour de plus que sous le gouvernement Jospin pourtant accusé de laxisme.

2. Les restrictions toujours plus fortes au regroupement familial, qui ne concerne que 25 000 personnes, ne freinent absolument pas l'immigration des pays du Sud. Les lois Sarkozy vont donc multiplier les cas des immigrés **non expulsables (car protégés par la convention européenne des droits de l'homme) et non régularisables.**

3. Nicolas Sarkozy prétend enfin favoriser l'immigration des travailleurs dont la France a besoin. Depuis le 16 juin 2005, le ministre de l'intérieur a autorité pour donner des instructions aux services qui délivrent des autorisations de travail. Qu'a fait NS de ce nouveau pouvoir ? Rien. De 2002 à 2004, l'immigration légale a augmenté, et l'immigration de travail a baissé.

4. De nombreux couacs :

Des dérapages : une vaste opération de contrôle d'identité à la distribution de repas des Restos du cœur qui s'apparente presque à une « rafle »

Des injustices : devant la mobilisation associative, Nicolas Sarkozy avait reculé à propos des expulsions des parents sans papiers d'enfants scolarisés ; mais seuls 20 % des 33 000 demandeurs ont eu gain de cause, et de nombreuses injustices ont été relevées

Des tendances dangereuses : la création du fichier Eloi qui permet de conserver pendant 3 ans des données sur les étrangers en situation irrégulière mais aussi sur les personnes qui les hébergent ou leur rendent visite

Des effets pervers : la fin du dispositif permettant de régulariser des étrangers au bout de 10 ans de présence irrégulière sur le territoire (qui, contrairement à ce qu'affirme NS, existe dans d'autres pays européens sous des formes proches) empêche de régler de façon pragmatique des cas humanitaires, pour des personnes présentes depuis très longtemps en France.

III) Aujourd'hui le candidat veut aller plus loin

Le candidat sortant veut une nouvelle révolution sur ce sujet :

Faire voter une nouvelle loi et durcir le dispositif de regroupement familial, pour obliger notamment les étrangers à connaître le français avant leur entrée sur le territoire

Créer un ministère de l'Immigration et de l'Identité nationale (À vous de juger, 8/03/2007).

IV) À l'inverse, le Pacte présidentiel de Ségolène Royal retient des propositions réalistes, humaines qui correspondent à la fois à la tradition française et aux exigences de notre temps

Instituer un visa permettant des aller-retours multiples sur plusieurs années

Rétablir la règle des 10 ans comme critère de régularisation

Régulariser les sans papiers à partir de critères fondés sur la durée de présence en France, la scolarisation des enfants et la possession ou la promesse d'un contrat de travail.

**Avec Ségolène Royal,
arrêtons la démagogie et l'injustice**



Parti Socialiste • 10, rue de Solférino • 75333 Paris cedex 07

Tél. : 01 45 56 77 00 • 01 47 05 15 78 • www.parti-socialiste.fr